
Séance du 2 novembre 2010

Décisions modificatives budgétaires 2010 :
Dépenses pour étang artificiel + 63 903 €
En contrepartie les dépenses pour la création
d'un cimetière sont réduites de 63 903 €
Ajustement des dépenses de personnel : de 4 200 €
Réductions de crédit sur le personnel titulaire

